

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1936

10 septembre 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors IIM S.A.	92891	ITT Industries Euroholding S.à r.l.	92924
Absolute Ventures S.C.A.	92896	Le Centre Pilates Luxembourg S.à r.l. ...	92882
A.C.I.E.R.	92888	Le Centre Pilates Luxembourg S.à r.l. ...	92882
AF S.à r.l.	92888	LGIG Property D1 S.à r.l.	92904
Anastacia S.A.	92883	Lux-JB-Immo S.A.	92889
ArcelorMittal Dudelange	92893	Marriott ECP LP II S.à.r.l.	92890
Arcelor Mittal Dudelange	92893	Marriott ECP LP I S.à.r.l.	92891
AT-Itude S.A.	92925	MBNA LLP Holdings S.à r.l.	92886
Atlanta Group Holding S.A.	92886	Mosaic 1	92887
Auditex S.à r.l.	92885	Noro Management S.à r.l.	92894
Call-TV Sàrl	92887	Organo S.à r.l.	92883
Citi Umbrella Sicav	92891	Parkininvest S.A.	92889
COREAL Construction S.à r.l.	92892	Parksville S.à r.l.	92928
Corporation Financière Européenne S.A.	92884	Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l.	92884
Denebola	92890	Professional Beauty Services S.A.	92882
Dent-Tech S.à r.l.	92901	Resource Shipping & Shipmanagement S.A.	92890
Euro-Link S.A.	92890	Robeco Lux-O-Rente	92894
Europa Trading Groupe S.A.	92884	SAF-Holland S.A.	92891
Evergreen Estates Holding S.A.	92894	Salon Beauty Style S.à r.l.	92885
Everson S.A.	92883	Serbeloni n°2 S.à r.l.	92886
Exclusive Group S.A.	92916	SL Munster Capital S.à r.l.	92892
Finance Invest Luxembourg S.A.	92889	Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l.	92887
Fondation Lëtzeburger Kannerduerf	92910	Société Immobilière Op der Leng II SA ..	92895
Funinvest S.à.r.l.	92903	Stone Investissements S.A.	92928
GAP-W International Sàrl	92892	Surfin International Holding S.A.	92886
GAP-W International SV	92892	The Abbeyhall Trust Company (Holding) S.A.	92920
Global Focus S.A.	92922	The ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire	92920
Global Focus S.A.H.	92922	Verofin S.A.	92888
Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A.	92910	Zeta Osteurope Holding S.A.	92914
Hasa Holding S.A.	92885		
HCEPP Luxembourg Poland V	92888		
Hein Tech Lux S.à r.l.	92882		
Intermeat Services S.A.	92895		

Le Centre Pilates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 2, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 107.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091091/1016/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11518. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Hein Tech Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 59.946.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

Unterschrift

Référence de publication: 2007091100/2951/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11641. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Le Centre Pilates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 2, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 107.794.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091090/1016/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11520. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.163.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2007 que l'associé unique a décidé de révoquer, avec effet au 2 mars 2007, Madame Jeannine Jacobs de son mandat d'administrateur-délégué de la société PROFESSIONAL BEAUTY SERVICES S.A. (anciennement R EQUIPEMENT S.A.), établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.163.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour la Société

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007091678/7241/17.

(070102395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Anastacia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 123.766.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique du 13 juillet 2007

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ANASTACIA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007091672/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Organo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.005.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} juin 2007 que:

Le siège social est transféré de L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

ABROAD FIDUCIAIRE.

Référence de publication: 2007091671/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Everson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 85.059.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 juin 2007, et actant la démission de Mme Amina Badre Din Gzenay Pedrosa des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Madame Joëlle Heuertz, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007091611/1051/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.994.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 juillet 2007 que:

- les mandats de gérants de Madame Catherine Koch et de Monsieur Bernd Kreuter ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006,

- l'assemblée a pris note de la démission de ELPERS & C ° REVISEURS D'ENTREPRISES en tant que Réviseur d'Entreprises de la société,

- l'assemblée a nommé la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, no. RCS Luxembourg B 96.848, Réviseur d'Entreprises de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007091681/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Europa Trading Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3403 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 50.480.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091368/2543/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07300. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2007

... omissis...

Première résolution

L'assemblée désigne jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en Fan 2010, l'administrateur suivant à savoir:

1) M. Pierfrancesco Rampinelli Rota, demeurant à Lugano, Via G.Mazzini 16 (Suisse).

CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A. (en abrégé C.F.E.) 47, bd. du Prince Henri

... omissis...

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

M. Amato / R. Rampino

Administrateur / Secrétaire

Référence de publication: 2007091560/6293/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Auditex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.559.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue le 26 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme gérant supplémentaire:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, domicilié professionnellement au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Conformément aux dispositions des statuts, son mandat a une durée indéterminée et il pourra engager la société sous sa seule signature.

Le nombre des gérants passe de 1 à 2.

Pour copie conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007091617/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Salon Beauty Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Differdange, 10, rue Gustave Lemaire.

R.C.S. Luxembourg B 85.617.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091125/1662/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08868. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Hasa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.041.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 juin 2007, et actant la démission de Monsieur Jean-Pierre Vaghi de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Mme Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007091609/1051/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Atlanta Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 42.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091496/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11576. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Serbeloni n°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 114.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091276/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02543. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Surfin International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 75.500.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007091284/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09569. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

MBNA LLP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.332.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour MBNA LLP HOLDINGS, S.à r.l.

D. Hassman

Gérant

Référence de publication: 2007093358/2134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11836. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Mosaic 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

Le Conseil d'Administration par décision du 31 mai 2007 a accepté la démission de M. Christian Gellerstad (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) et a décidé la cooptation de M. Marc Pictet (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en tant qu'administrateur, Président du Conseil d'Administration de la société avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour MOSAIC 1

PICTET FUNDS (EUROPE) SA

Signatures

Référence de publication: 2007091754/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

**Société de Gestion Financière (SGF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Call-TV Sàrl).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.252.

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Rolland Berda, administrateur de sociétés, demeurant 158, rue du Midi, B-1000 Bruxelles,
2. Monsieur Claude Berda, administrateur de sociétés, demeurant 3, Chemin du Port Noir, CH-1211 Genève, Suisse, ici représentés par Rachel Uhl, juriste, ayant adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 17 juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CALL-TV S.à r.l. (La «Société»), constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C n^o 591 du 20 juin 2005 et dont les statuts furent modifiés en dernier lieu par acte reçu par M^e Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C n^o 1278 du 27 juin 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle CALL-TV S.à r.l. en SOCIETE DE GESTION FINANCIERE (SGF) S.à r.l.

IV. Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société sera SOCIETE DE GESTION FINANCIERE (SGF) S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, Relation LAC/2007/18759. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007093301/211/39.

(070104329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

HCEPP Luxembourg Poland V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour HCEPP LUXEMBOURG POLAND V SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007091330/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09800. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Verofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.128.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007091286/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09570. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

A.C.I.E.R., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.945.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007091574/272/12.

(070102414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

AF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.531.

Le siège de la société AF SARL, au 5, rue des Capucins L-1313 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 25 mai 2007
par son agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007091670/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Finance Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.663.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007091618/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Lux-JB-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 102.630.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 juillet 2007

L'an deux mille sept, le quatre juillet à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jeannot Herzog, demeurant à L-5698 Welfrange, 8, Saangewee, avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer:

Madame Bianca Schmit-Baschera, employée privée, demeurant à L-4465 Soleuvre, 52, rue du Knapp,

en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Madame Sophie Siedler, employée privée, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 2, rue Arthur Useldinger,
- Madame Bianca Schmit-Baschera, employée privée, demeurant à L-4465 Soleuvre, 52, rue du Knapp,
- Monsieur Joël Baschera, administrateur de sociétés, demeurant à L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

Dudelange, le 4 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007090976/503/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.**Parkininvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.798.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091251/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09048. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Marriott ECP LP II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007091578/218/12.

(070102218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 48.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Mention conforme

Pour la société *RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007091522/1462/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00330. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Denebola, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007091629/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Euro-Link S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 28.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007091498/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11578. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Citi Umbrella Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour CITI UMBRELLA SICAV

CITI INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Beelen

Référence de publication: 2007091399/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10517. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Marriott ECP LP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007091579/218/12.

(070102215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091591/242/12.

(070102538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour ABERDEEN PROPERTY INVESTOR IIM S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007091404/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09196. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

SL Munster Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007091530/242/13.

(070102157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée,

(anc. GAP-W International Sàrl).

Capital social: USD 8.502.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 29 juin 2007

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor Dalrymple, directeur de sociétés, demeurant 7, boulevard Royal, Luxembourg;
- Monsieur Christopher J. Lanning, administrateur, demeurant 62, W. 91st Street, Apt 4, New York, NY 10024, USA
- Mr Thomas J. Murphy, administrateur; demeurant 10, Sylvan Road, Darien, CT 06820, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAP-W INTERNATIONAL SV

Signature

Référence de publication: 2007091785/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

COREAL Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 110.529.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007091983/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00222. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070103219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme,
(anc. Arcelor Mittal Dudelange).**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 17.870.

L'an deux mille sept, le premier août,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Le seul et unique actionnaire de la société anonyme ARCELOR MITTAL DUDELANGE, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 17.870, ci-après dénommée la «Société»,

constituée originellement sous la dénomination de EWALD GIEBEL-LUXEMBURG GmbH suivant acte reçu par Maître Aloyse Weirich, alors notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 septembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 6 décembre 1980,

les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 137 du 8 février 2007, cet acte contenant le changement de dénomination de EWALD GIEBEL-LUXEMBURG en ARCELOR MITTAL DUDELANGE,

à savoir:

ARCELOR LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula Da Silva, Paralegal, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2007,

détenant le total des cinq mille cinq cent quarante-deux (5.542) actions, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à treize millions huit cent cinquante-cinq mille (13.855.000,-) euros.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de ARCELOR MITTAL DUDELANGE en ArcelorMittal DUDELANGE.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour dénomination ArcelorMittal DUDELANGE.»

Après délibération, la société comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de ARCELOR MITTAL DUDELANGE en ArcelorMittal DUDELANGE.

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le deuxième article des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour dénomination ArcelorMittal DUDELANGE.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. P. Da Silva, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2007, vol. GRE/2007/3439. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 août 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007093286/213/59.

(070104762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour *ROBECO-LUX-O-RENTE SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007091409/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09772. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Noro Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.490.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 15 juin 2007:

- Ancienne situation associé unique:

	parts sociales
NORO FINANCIAL SERVICES B. V.	500

- Nouvelle situation associé unique:

	parts sociales
BORON MANAGEMENT N. V., avec siège aux Antilles Néerlandaises, Curaçao, Kaya Flamboyan 3, Plasa Roi Katochi, enregistrée au registre de commerce de Curaçao sous le numéro 37887.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour *NORO MANAGEMENT S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007091614/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Evergreen Estates Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.474.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 juin 2007, et actant la démission de Monsieur Jean-Pierre Vaghi de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Madame Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur,

- Madame Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007091608/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Société Immobilière Op der Leng II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 90.151.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 8 mai 2007

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Société Anonyme, 5, bd. de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007.

M. Leesch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007091726/539/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Intermeat Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 34.199.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 27 décembre 2006

L'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2006 a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs pour une durée de 3 ans pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 à savoir:

- Monsieur Lionel Laurent demeurant à F-57580 Ancerville (France), 48, rue Saint Michel,
- Monsieur Steve Laurent demeurant à F-57000 Metz (France), 9, rue Charlemagne,
- Monsieur Christian Schmidt, demeurant à L-8227 Mamer (Luxembourg), 4, rue des Eglantiers et,
- Monsieur Christophe Perino, demeurant à F-57935 Luttange (France), 9, rue de Metz.

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes (Société INTER-AUDIT) pour une durée d'un an pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Christophe Perino, employé, demeurant à Luttange (France), 9, rue de Metz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Dudelange, le 27 décembre 2006.

Pour INTERMEAT SERVICES SA

L. Laurent

Référence de publication: 2007091800/6660/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09612. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 84.021,

here represented by two of its directors, namely:

- Mr Luc Verelst, company director, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- Mrs Sandrine Antonelli, private employee, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the «société en commandite par actions» ABSOLUTE VENTURES S.C.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, pursuant to a resolution taken by the unlimited shareholder ABSOLUTE VENTURES S.A., on the 2nd of March 2007 relatively to an increase of the corporate capital in the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A., prenamed.

A copy of this resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, acting as stated here before, have requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABSOLUTE VENTURES S.C.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the register of commerce and companies of Luxembourg, under the number B 87.345 (NIN 2002 2300 114), has been incorporated pursuant to a deed of notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on May 6, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1124 of 25 July 2002, the articles of incorporation of which have been amended as follows:

- by deed of the prenamed notary André Schwachtgen on December 23, 2002, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 167 of February 17, 2003;

- by deed of the undersigned notary on July 25, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 897 of September 2, 2003;

- by deed of the undersigned notary on November 5, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1298 of December 5, 2003;

- by deed of the undersigned notary on December 10, 2003, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 65 of January 17, 2004,

- by deed of the undersigned notary on May 14, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 720 of July 13, 2004,

- by deed of the undersigned notary on December 28, 2004, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 332 of April 14, 2005,

- by deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 497 of March 8, 2006,

- by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2211 of November 25, 2006,

- by deed of the undersigned notary on November 22, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1183 of June 16, 2007,

- by deed of the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 1227 of June 21, 2007

II. The company has an issued capital of three hundred seventy-three thousand eighty-four Euro (€ 373,084.-), divided into one hundred eighty-six thousand five hundred forty-two (186,542) shares, comprising:

i) forty-five thousand nine hundred forty (45,940) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («A shares»);

ii) seventy thousand three hundred one (70.301) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («B shares»);

iii) seventy thousand three hundred one (70.301) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of eighteen million nine hundred forty-two thousand nine hundred seventy Euro (€ 18,942,970.-) on the A Shares.

III. That the company has an authorised share capital of fifty million two hundred thousand Euro (€ 50,200,000.-), divided into one hundred thousand (100,000) «A Shares» having a par value of two Euro (€ 2.-) each and a premium of four hundred ninety six Euro (€ 496.-) each, one hundred thousand (100,000) «B Shares» having a par value of two Euro (€ 2.-) each and one hundred thousand (100,000) «C Shares» having a par value of two Euro (€ 2.-) each.

IV. Article 5 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further «A Shares», «B Shares» and «C Shares», with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares, B Shares and C Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

V. Pursuant to a resolution taken on the 2nd of March 2007, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital to the amount of thirty-eight thousand one hundred and six Euro (€ 38,106.-) in order to increase it from the present amount of three hundred seventy-three thousand eighty-four Euro (€ 373,084.-) to the amount of four hundred eleven thousand one hundred ninety Euro (€ 411,190.-) and by issuing:

- six thousand one hundred seventy-seven (6,177) Redeemable Shares («A shares») having a par value of two Euro (€ 2.-) each and a premium of four hundred ninety-six Euro (€ 496.-) each,
- six thousand one hundred seventy-seven (6,177) Ordinary Shares («B shares») having a par value of two Euro (€ 2.-) each,
- six thousand six hundred ninety-nine (6,699) Ordinary Shares («C shares») having a par value of two Euro (€ 2.-) each.

Furthermore there is an additional premium of three million sixty-three thousand seven hundred ninety-two Euro (€ 3,063,792.-) to raise it from its present amount of eighteen million nine hundred forty-two thousand nine hundred seventy Euro (€ 18,942,970.-) to the amount of twenty-two million six thousand seven hundred sixty-two Euro (€ 22,006,762.-) as per art. 2.7.6. of the shareholder's agreement.

Subscription of the new shares

The new shares have been subscribed as follows:

- six thousand six hundred ninety-nine (6.699) Ordinary Shares («C Shares») by the company ABSOLUTE VENTURES S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,
- three hundred forty-eight (348) Redeemable Shares («A shares») and three hundred forty-eight (348) Ordinary Shares («B shares») by Mr. Luigi Bellet, trader, residing in Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italy,
- three hundred forty-eight (348) Redeemable Shares («A shares») and three hundred forty-eight (348) Ordinary Shares («B shares») by the company MARIELLA BURANI FASHION GROUP S.p.A., having its registered office at Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italy,
- three hundred forty-eight (348) Redeemable Shares («A shares») and three hundred forty-eight (348) Ordinary Shares («B shares») by the company CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, having its registered office at Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italy,
- two thousand one hundred seventy-five (2,175) Redeemable Shares («A shares») and two thousand one hundred seventy-five (2,175) Ordinary Shares («B shares») by the company E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, having its registered office at Via Torino 38, 00184 Rome, Italy,

- three hundred forty-eight (348) Redeemable Shares («A shares») and three hundred forty-eight (348) Ordinary Shares («B shares») by the company ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., having its registered office at Via Roncaglis 12, 20146 Milan, Italy,

- six hundred ninety-six (696) Redeemable Shares («A shares») and six hundred ninety-six (696) Ordinary Shares («B shares») by the company KABELLA INVESTING CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- four hundred thirty-five (435) Redeemable Shares («A shares») and four hundred thirty-five (435) Ordinary Shares («B shares») by the company OPULENT HOLDINGS LTD, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Tortola, British Virgin Islands,

- eight hundred seventy (870) Redeemable Shares («A shares») and eight hundred seventy (870) Ordinary Shares («B shares») by the company S.I.SV.EL. S.p.A., company incorporated under the Italian law, having its registered office at Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italy,

- four hundred thirty-five (435) Redeemable Shares («A shares») and four hundred thirty-five (435) Ordinary Shares («B shares») by the company MENDEL S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- one hundred seventy-four (174) Redeemable Shares («A shares») and one hundred seventy-four (174) Ordinary Shares («B shares») by the company SIREFID S.p.A., a company incorporated under the Italian law, having its registered office at Corso Matteotti 1, Milano, Italy,

Evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers in proportion to their subscription detailed here before, the amount of thirty-eight thousand one hundred and six Euro (€ 38,106.-) as well as the amount of three million sixty-three thousand seven hundred ninety-two Euro (€ 3,063,792.-) as a share premium.

VI. In pursuance of article 11 of the articles of incorporation and in accordance with article 49-8 of the law on commercial companies, the unlimited shareholder decides to proceed to the purchase of one thousand three hundred thirty-three (1,333) A shares, redeemable at their par value plus the issue premium, and this proportionally to the number of A shares hold by each limited shareholder by the means of the free reserves of the company.

VII. Still in accordance with article 11 of the articles of incorporation, the unlimited shareholder decides to cancel one thousand three hundred thirty-three (1,333) A shares.

VIII. Following the abovementioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides, in accordance with article 11 of the articles of incorporation, to adapt the two first paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 5. Share capital. (paragraphs 1 and 2). The Company has an issued capital of four hundred eight thousand five hundred twenty-four Euro (€ 408,524.-), divided into two hundred and four thousand two hundred sixty-two (204,262) shares, comprising:

i) fifty thousand seven hundred eighty-four (50,784) Redeemable Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («A shares»);

ii) seventy-six thousand four hundred seventy-eight (76,478) Ordinary Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each («B shares»);

iii) seventy-seven thousand (77,000) Shares having a par value of two Euro (€ 2.-) each, allocated to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

In addition to the issued capital, the issue premiums will amount to a total of twenty-two million six thousand seven hundred sixty-two Euro (€ 22,006,762.-) on the A Shares.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ABSOLUTE VENTURES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.021,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une résolution prise en date du 2 mars 2007, relative à une augmentation de capital dans la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., préqualifiée.

Une copie de cette résolution, ayant été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABSOLUTE VENTURES S.C.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.345 (NIN 2002 2300 114), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg, le 6 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 25 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Schwachtgen en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 17 février 2003;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1298 du 5 décembre 2003,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 17 janvier 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 13 juillet 2004,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 14 avril 2005,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 497 du 8 mars 2006,

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2211 du 25 novembre 2006;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 16 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 21 juin 2007.

II. Que le capital social émis de la société est de trois cent soixante-treize mille quatre-vingt-quatre Euros (€ 373.084,-), divisé en cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-deux (186.542) actions, comprenant:

i) quarante-cinq mille neuf cent quarante (45.940) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune («Actions A»);

ii) soixante-dix mille trois cent et un (70.301) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune («Actions B»);

iii) soixante-dix mille trois cent et un (70.301) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de dix-huit millions neuf cent quarante-deux mille neuf cent soixante-dix Euros (€ 18.942.970,-) ont été payées sur les Actions A.

III. Que la société a un capital social autorisé fixé à cinquante millions deux cent mille Euros (€ 50.200.000,-), divisé en cent mille (100.000) «Actions A» ayant une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize Euros (€ 496,-), cent mille (100.000) «Actions B» ayant une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune et cent mille (100.000) «Actions C» ayant une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune.

IV. Que l'article cinq des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions A, B et C, avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A, B et C.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A, B et C durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

V. Que par résolution adoptée en date du 2 mars 2007, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de trente-huit mille cent six Euros (€ 38.106,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trois cent soixante-treize mille quatre-vingt-quatre Euros (€ 373.084,-) à un montant de quatre cent onze mille cent quatre-vingt-dix Euros (€ 411.190,-) par l'émission de:

- six mille cent soixante-dix-sept (6.177) Actions Rachetables («Actions A») d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune et une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-seize Euros (€ 496,-) chacune;

- six mille cent soixante-dix-sept (6.177) Actions Ordinaires («Actions B») d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune;

- six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (6.699) «Actions C» d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune.

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de trois millions soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (€ 3.063.792,-) pour l'augmenter de son montant actuel de dix-huit millions neuf cent quarante-deux mille neuf cent soixante-dix Euros (€ 18.942.970,-) au montant vingt-deux millions six mille sept cent soixante-deux Euros (€ 22.006.762,-) conformément à l'article 2.7.6 de la convention d'actionnaires

Souscription des nouvelles actions

Les nouvelles actions ont été souscrites de la manière suivante:

- six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (6.699) «Actions C» par la société ABSOLUTE VENTURES S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- trois cent quarante-huit (348) Actions Rachetables («Actions A») et trois cent quarante-huit (348) Actions Ordinaires («Actions B») par Monsieur Luigi Bellet, commerçant, demeurant à Via S. Pio X n° 10, 35015 Galliera Veneta, Italie,

- trois cent quarante-huit (348) Actions Rachetables («Actions A») et trois cent quarante-huit (348) Actions Rachetables («Actions A») et cent quarante-huit (148) Actions Ordinaires («Actions B») par la société MARIELLA BURAN1 FASHION GROUP S.p.A., ayant son siège social à Via Della Repubblica 86, 42025 Cavriago (Reggio Emilia), Italie,

- trois cent quarante-huit (348) Actions Rachetables («Actions A») et trois cent quarante-huit (348) Actions Ordinaires («Actions B») par la société CASSA NAZIONALE DI PREVIDENZA E ASSISTENZA FORENSE, ayant son siège social à Via Ennio Quirino Visconti 8, 00193 Rome, Italie,

- deux mille cent soixante-quinze (2.175) Actions Rachetables («Actions A») et deux mille cent soixante-quinze (2.175) Actions Ordinaires («Actions B») par la société E.N.P.A.M. ENTE NAZIONALE DI PREVIDENZA ED ASSISTENZA DEI MEDICI E DEGLI ODONTOIATRI, ayant son siège social à Via Torino 38, 00184 Rome, Italie,

- trois cent quarante-huit (348) Actions Rachetables («Actions A») et trois cent quarante-huit (348) Actions Ordinaires («Actions B») par la société ALETTI FIDUCIARIA S.p.A., ayant son siège social à Via Roncaglis 12, 20146 Milan, Italie,

- six cent quatre-vingt seize (696) Actions Rachetables («Actions A») et six cent quatre-vingt seize (696) Actions Ordinaires («Actions B») par la société KABELLA INVESTING CORP., une société établie sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, P.O. Box 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

- quatre cent trente-cinq (435) Actions Rachetables («Actions A») et quatre cent trente-cinq (435) Actions Ordinaires («Actions B») par la société OPULENT HOLDINGS LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

- huit cent soixante-dix (870) Actions Rachetables («Actions A») et huit cent soixante-dix (870) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien S.I.SV.EL. S.p.A, avec siège social à Via Castagnole 59, 10060 None (TO), Italie,

- quatre cent trente-cinq (435) Actions Rachetables («Actions A») et quatre cent trente-cinq (435) Actions Ordinaires («Actions B») par la société MENDEL S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

- cent soixante-quatorze (174) Actions Rachetables («Actions A») et cent soixante-quatorze (174) Actions Ordinaires («Actions B») par la société de droit italien SIREFID S.p.A., avec siège social à Corso Matteotti 1, Milan, Italie,

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription détaillée ci-avant le montant de trente-huit mille cent six Euros (€ 38.106,-) ainsi que le montant de trois millions soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (€ 3.063.792,-) à titre de prime d'émission.

VI. En application de l'article 11 des statuts et conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, l'associé commandité décide de procéder au rachat de mille trois cent trente-trois (1.333) actions de classe A rachetables à leur prix d'émission, correspondant à leur valeur nominale plus la prime d'émission, et ce proportionnellement au nombre d'actions A émises et détenues par chaque actionnaire commanditaire et ce au moyen des réserves libres de la société.

VII. Toujours en application de l'article 11 des statuts l'associé commandité décide d'annuler mille trois cent trente-trois (1.333) actions de classe A.

VIII. Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'associé commandité décide en conformité avec l'article 11 des statuts de faire adapter les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital. (Alinéas 1^{er} et 2.). La société a un capital émis de quatre cent huit mille cinq cent vingt-quatre Euros (€ 408.524,-), divisé en deux cent quatre mille deux cent soixante-deux (204.262) actions, comprenant:

i) cinquante mille sept cent quatre-vingt-quatre (50.784) Actions Rachetables d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune («Actions A»);

ii) soixante-seize mille quatre cent soixante-dix-huit (76.478) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune («Actions B»);

iii) soixante-dix-sept mille (77.000) Actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions C»).

En plus du capital émis, une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions six mille sept cent soixante-deux Euros (€ 22.006.762,-) ont été payées sur les Actions A.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Verelst, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007, Relation: ECH/2007/771. — Reçu 31.018,98 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007091766/201/312.

(070102095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Dent-Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 86, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.055.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Werner Kordel, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-54329 Konz, Rudolf-Virchow-Str. 32.

2.- Herr Ludwig Wilhelm Marggrander, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

Welche Komparanten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung DENT-TECH S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Dentallabors und der Handel mit Dentalprodukten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital. Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je ein Hundertfünfundzwanzig euro (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Werner Kordel, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-54329 Konz, Rudolf-Virchow-Str. 32, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Ludwig Wilhelm Marggrander, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Ulrich Michael Guido Hubertus, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-54296 Trier, Zum Wingertsberg 17.

b) Zum kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Werner Kordel, Zahntechnikermeister, wohnhaft in D-54329 Konz, Rudolf-Virchow-Str. 32,

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft bis zu dem Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (€ 2.500,-) durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten. Darüber hinaus bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 86, Grand-rue.

Worüber Urkunde Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Kordel, L. Marggrander, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 juillet 2007. Relation: ECH/2007/886. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 1. August 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007091765/201/104.

(070102089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Funinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.985.410,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 87.799.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juin 2007 que:

- Le mandat de Gérante de Catégorie A de Madame Nicole Françoise Bru-Magniez,, née le 11 juillet 1938 à Paris (France), demeurant 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny (Suisse), a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007.

- Le mandat de Gérant de Catégorie B de Monsieur Eric Fort, né le 15 août 1963 à Saint Vith (Belgique), demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, a été reconduit, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FUNINVEST S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007091683/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

LGIG Property D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 118.529, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, here represented by Mrs Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 25, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LGIG PROPERTY D1 S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Laurent C.C.M. Bélik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr André Bauwens, Senior Accountant, born on 24 February 1966 in Manono, Democratic Republic of Congo, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mr Martin Pollard, National Director, born on 7 May 1956 in Edgware (UK), residing in 33 Cavendish Square, London W1A 2 NF;

- Mrs Helen Garbutt, Regional Director, born on 16 October 1964 in Reading (UK), residing in 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.529, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 juillet 2007

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LGIG PROPERTY D1 S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normal au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Part sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et la paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie Anne Duval, directrice adjointe, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Laurent C.C.M. Belik, directeur administratif et financier, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur André Bauwens, comptable senior, né le 24 février 1966 à Manono, République Démocratique du Congo, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Monsieur Martin Pollard, national director, né le 7 mai 1956 à Edgware (UK), demeurant au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2 NF;
- Madame Helen Garbutt, regional director, née le 16 octobre 1964 à Reading (UK), demeurant au 29, rue de Berri, F-75008 Paris.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007. Relation: EAC/2007/9325. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007094366/239/336.

(070105829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Guldensporen Financieringsmaatschappij S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 60.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

Référence de publication: 2007091279/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11837. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Fondation Lëtzeburger Kannerduerf, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

R.C.S. Luxembourg G 5.

Exercice 2006

Toutes les indications sont en €

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

Actif

Immobilisé

terrains	55.008,21
maisons Lëtzebuenger Kannerduerf 1-9	2.613.575,33
centre éducatif et administratif	566.021,90
atelier service technique et garages	139.971,93
foyers pour jeunes	961.651,77
maisons et appartements	517.562,40
maison à Alzingen	0,00
meubles et installations	387.491,17

matériel roulant	142.936,95	
mobilier, plaine de jeux	17.265,76	
installation de fitness	1.933,34	
Projet équestre	37.718,76	
Enclos petits animaux	21.880,60	
Matériel loisirs	2.719,00	
Installation Village	18.508,96	
Installation Foyers	4.046,69	
-		5.488.292,77
Transformation en cours maison Alzingen		44.890,75
Fonds d'amortissements		
amortissements des exercices antérieurs	-1.804.665,26	
amortissement de l'exercice 2006	-136.790,89	
amortissement conditionné 2006	-76.016,61	
		-2.017.472,76
Débiteurs divers		123.252,08
Avances sur charges à payer		7.502,75
Avances charges sociales		69.854,17
Avances aux jeunes (Herreno)		870,00
Avances aux jeunes (Mabenga)		600,00
Argent de ménage groupes de vie		4.922,27
Disponible		
banques	6.819.322,48	
comptes chèques postaux	60.735,20	
caisse	1.979,98	
		6.882.037,66
Compte épargne logement / BCEE		84.484,96
		<u>10.689.234,65</u>
<i>Passif</i>		
Avoir social		
au 31 décembre 2005	5.185.092,60	
résultat de l'exercice 2005	1.527.644,10	
au 1 ^{er} janvier 2006		6.712.736,70
Subventions d'investissement (équipement)		73.006,17
Avances conditionnées de l'Etat		942.688,14
Subside de l'Etat -Foyer Leir		97.888,09
Subside de l'Etat -Foyer du Nord		36.523,18
Subside Alzingen		0,00
Subside Alzingen: Œuvre G.D. Charlotte		250.000,00
Subside Alzingen: JP Morgan Chase		3.354,80
Subside enclos pour petits animaux - ROTARY CLUB		17.049,13
Provision: loyers d'épargne logement		84.484,96
Droit d'habitation Maison Busch		14.484,91
Fournisseurs - Factures non payées		48.813,75
Créditeurs à régulariser		191.868,45
Créance sur cession d'immobilisations		0,00
Résultat de l'exercice		<u>2.216.336,37</u>
		10.689.234,65

COMPTÉ DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

Débit

Frais de personnel	
traitements, salaires bruts	2.225.612,26
charges sociales (voir annexe)	283.423,31

indemnités diverses	65.523,07	
		2.574.558,64
Frais de fonctionnement		
frais d'alimentation	77.308,01	
argent de poche et indemnités diverses	13.236,78	
essence	8.124,30	
frais de route	11.725,44	
entretien matériel roulant	2.148,75	
consommation eau	6.205,74	
consommation électricité	14.597,90	
chauffage	29.251,07	
vêtements et lingerie	30.743,86	
frais d'école	-113,88	
loisirs et acquisitions matériel de loisirs	16.105,78	
matériel et entretien projet pédagogique «animaux»	11.480,38	
colonies de vacances	10.647,46	
loyer jeunes en appartements	4.090,24	
loyer chalet camping Haller	1.734,54	
frais médicaux	13.673,72	
petites acquisitions	35.995,63	
entretien, réparations et installations maisons	56.342,34	
frais d'études et de formation	1.330,80	
Frais se rapportant aux legs	5.436,81	
frais de 1 ^{ère} communion	2.178,96	
		352.244,63
Frais généraux divers		
Assurances, impôts et taxes	48.047,04	
Frais généraux de bureau	109.103,15	
RRR obtenus sur achats	-507,70	
Frais bulletin	66.386,16	
Frais action cartes de vœux	15.358,46	
Honoraires d'architecte	28.855,33	
Charges diverses Village	1.200,02	
Frais location salle	476,30	
Frais Summerfest	8.534,32	
Valeur s/cession d'éléments d'actifs	-1.125,67	
		276.327,41
Amortissements de l'exercice 2006		134.316,32
Resultat de l'exercice		2.216.336,37
Total débit		5.553.783,37
<i>Crédit</i>		
Recettes ordinaires		
domicile de secours	276.651,36	
convention avec le Ministère de la Famille	2.340.746,20	
participation du Ministère de la Famille hors convention	22.735,22	
participation de l'EGCA, Service remplaçants	2.276,39	
allocations familiales	148.305,15	
assurance vieillesse et invalidité	29.783,28	
allocations du fonds national de solidarité	18.681,88	
participation des tuteurs	5.578,51	
participation des jeunes	4.575,20	
loyers divers	5.451,00	
intérêts bancaires	171.524,73	
		3.026.308,92

Recettes extraordinaires		
dons en commémoration de défunts	169.331,89	
dons divers	505.932,86	
legs (successions)	1.771.197,23	
action cartes de vœux	37.477,20	
		<u>2.483.939,18</u>
Actions diverses	1.197,80	
Summerfest 2007	16.820,92	
Participation de l'asbl aux frais administratifs	1.000,00	
Profit exceptionnel	72,10	
Quote-part des subv. d'invest. virée au Compte de Résultat	22.532,50	
Diminution val/ droit d'habitation maison Busch	711,95	
Produits s/ cession d'éléments d'Actif cédés	1.200,00	
Total crédit		<u>5.553.783,37</u>

BUDGET 2007

Recettes	Budget 2007 en €
Recettes provenant des organismes publics et participations diverses:	
part. du Ministère de la Famille	2.301.690,20
part. du Ministère de la Famille, hors Convention	71.700,00
part. de l'EGCA, Services remplaçants	9.000,00
domicile de secours (Mita et communes)	280.000,00
allocations familiales	143.000,00
allocations par A.V.I.	25.200,00
allocations F.N.S.	11.920,00
participations des tuteurs et des jeunes	5.000,00
Recettes ordinaires:	
intérêts bancaires	200.000,00
loyers divers	5.000,00
Recettes extraordinaires:	
recettes action cartes de vœux	38.000,00
dons divers	600.000,00
Legs	3.500.000,00
Part de l'asbl aux frais administratifs	1.000,00
Profit exceptionnel	50,00
Summerfest 2007	16.000,00
Recettes diverses	1.000,00
Diminution du droit d'habitation Maison Busch	700,00
Produits sur cession d'éléments d'actifs	0,00
Quote-part des subv.d'inv.virée au C.Résultat	22.500,00
	<u>7.231.760,20</u>
Dépenses	
Frais de personnel:	2.900.000,00
Frais de fonctionnement:	400.000,00
Frais action cartes de vœux:	18.000,00
Frais bulletins et publicité:	70.000,00
Frais généraux divers:	230.000,00
Valeurs/cession d'éléments d'actifs	0,00
Acquisitions et rénovations Fondation	285.000,00
Amortissements:	135.000,00
	<u>4.038.000,00</u>
Résultat de l'exercice	<u>3.193.760,20</u>

Référence de publication: 2007090606/259/181.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10796. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Zeta Osteurope Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.164.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.695.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of May,
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A. (previously WIRTSCHAFTSFONDS FÜR OST EUROPA - ZETA HOLDING, Société Anonyme Holding), a public limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 5 September 2000, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.77.695 whose articles of incorporation (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») dated 21 November 2000, number 852, page 40850. The Articles have been amended by a notarial deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on 7 September 2000, published in the Mémorial dated 8 May 2001, number 333, page 15952; by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 4 April 2001, published in the Mémorial dated 15 November 2001, number 1013, page 48603; by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 26 April 2001, published in the Mémorial dated 3 August 2002, number 1171, page 56173; by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 1st August 2002, published in the Mémorial dated 15 October 2002, number 1485, page 71259 and by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 28 February 2007, published in the Mémorial dated 30 March, 2007, number 489, pages 23463-23466.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,
who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

I.- The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the 630 A shares and the 415,825 B shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to proceed to the dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge of the members of the board of directors and of the statutory auditor;
5. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of May 30, 2007.

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides to appoint as liquidator of Mr. Jiri Rebenda, born on April 15, 1957, residing in the Czech Republic, Spartakiadni 276/31, 40010 Usti nad Labem, Vseborice, who declared to accept that mandate.

Third resolution

The general meeting of the shareholders decides that the liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The general meeting of the shareholders decides that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Fourth resolution

The shareholders resolve to discharge of any present or future responsibility both the members of the board of directors and the statutory auditor, which were in charge until the liquidation of the Company was pronounced.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 2,000.- Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, instrumentant.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ZETA OSTEUROPE HOLDING S.A. (antérieurement WIRTSCHAFTSFONDS FÜR OST EUROPA - ZETA HOLDING, Société Anonyme Holding), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Maître Edmond Schroeder, alors résidant à Mersch, le 5 septembre 2000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.77.695 dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 21 novembre 2000, numéro 852, page 40850. Les Statuts ont été modifiés par un acte notarié de Maître Edmond Schroeder, susmentionné, le 7 septembre 2000, publié au Mémorial en date du 8 mai 2001, numéro 333, page 15952; par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 4 avril 2001, publié au Mémorial en date du 15 novembre 2001, numéro 1013, page 48603; par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 26 avril 2001, publié au Mémorial en date du 3 août 2002, numéro 1171, page 56173; par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 1^{er} août 2002, publié au Mémorial en date du 15 octobre 2002, numéro 1485, page 71259 et par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 28 février 2007, publié au Mémorial en date du 30 mars 2007, numéro 489, pages 23463-23466.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg,

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 630 actions A et les 415.825 actions B représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Décision de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

4. Libération des membres du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes;

5. Divers.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à partir du 30 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en tant que liquidateur M. Jiri Rebenda, né le 15 avril 1957, résidant en République Tchèque, Spartakiadni 276/31, 40010 Usti nad Labem, Vseborice, qui a déclaré accepter ce mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

L'assemblée générale des actionnaires décide que le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement aux livres et documents financiers de la Société.

Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les Articles 144 et 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, une partie de ses pouvoirs qu'il détermine appropriée à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de libérer, à la fois les membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes, qui étaient en charge jusqu'à ce que la liquidation soit prononcée, de toute responsabilité présente ou future.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à 2.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont tous signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007. Relation: LAC/2007/10866. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091303/211/148.

(070102404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Exclusive Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 130.105.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Francis Masset, indépendant, demeurant à B-4317 Faimés (Belgique), 12, rue de Borlez,
- 2.- Monsieur Jean-Paul Leloup, employé, demeurant à B-7860 Lessines (Belgique), 28, route de Frasnés.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de EXCLUSIVE GROUP S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune du siège par simple décision du Conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'import-export, l'achat et la vente de toutes marchandises y compris de voitures,
- la location de voitures de luxe,
- la détention, la création et le développement de franchises,
- toutes transactions immobilières, ainsi que,
- l'organisation d'événements.

D'une manière générale, elle fera toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre.

Toutefois lorsque la société ne comportera qu'un actionnaire unique ou lorsque les actions auront été réunies en une seule main et que ce fait aura été constaté lors d'une assemblée générale, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée du mandat d'administrateur ne peut excéder six ans. Les administrateurs respectivement l'administrateur unique sont rééligibles et révocables.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'empêchement du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux de ses membres.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à la convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présents ou représentés lors de la réunion; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par les membres présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le ou les membres au(x)quel(s) la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, est déléguée, porte(nt) alors le titre d'administrateur-délégué.

Le conseil d'administration ou de l'administrateur unique peut conférer des pouvoirs définis ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, de tout temps révocables, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée comme suit:

- En cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, et en cas d'administrateur unique par sa signature individuelle, ou par la signature individuelle du délégué ou préposé à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou encore par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans tous les cas, la signature d'un administrateur sera suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles et révocables.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Lorsque et aussi longtemps que la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Ses décisions sont consignées par écrit dans un procès-verbal.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales; de telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans le délai d'un mois si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les opérations de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut verser des acomptes sur dividendes dans les conditions prescrites par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et émoluments.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Francis Masset, préqualifié, trente et une actions	31
2.- Monsieur Jean-Paul Leloup, préqualifié, trente et une actions	31
Total: soixante-deux actions	62

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.530,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Francis Masset, indépendant, demeurant à B-4317 Faimés (Belgique), 12, rue de Borlez, né le 18 février 1951 à Waremmé (Belgique),
 - b) Monsieur Jean-Paul Leloup, employé, demeurant à B-7860 Lessines (Belgique), 28, route de Frasnés, né le 30 janvier 1950 à Ixelles (Belgique),
 - c) Monsieur Rudi Tits, indépendant, demeurant à B-3700 Tongeren (Belgique), 615, Luikersteenweg, né le 24 avril 1959 à Tongeren (Belgique).

Le mandat des administrateurs n'est pas rémunéré.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, la société S.B. & PARTNERS S.e.c.s., avec siège social à L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains (R.C.S.L. B 120.677)
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5) L'adresse du siège social est fixée à L-9647 Doncols, 14, chemin des douaniers.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Masset, J.-P. Leloup, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18558. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juillet 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007091838/241/176.

(070102754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**The ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial,
(anc. The Abbeyhall Trust Company (Holding) S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 28.294.

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les «Actionnaires») de THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Résidences, L-2434 Senningerberg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 28.294, constituée selon acte reçu par Maître Tom Metzler, Notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 237 du 5 septembre 1988 (ci-après la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Guy Waltener, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPE») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Changement de la dénomination de la société de THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A. en THE ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial.

4. Modification de l'article 1, premier alinéa des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de THE ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A, société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

6. Modification du deuxième et du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Deuxième paragraphe.** Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent»

« **Art. 5. Quatrième paragraphe.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.»;

7. Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles;

8. Transfert du siège social de la société à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X septembre, et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts: «Le siège social est établi à Luxembourg.»

9. Divers.

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes;

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

En conséquence l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé de changer la dénomination de la société de THE ABBEYHALL TRUST COMPANY (HOLDING) S.A. en THE ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Par conséquent, l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de THE ABBEYHALL TRUST COMPANY S.A, société de gestion de patrimoine familial.»

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier le deuxième et le quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Deuxième paragraphe.** Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent»

« **Art. 5. Quatrième paragraphe.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.»;

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé de supprimer l'article 7 des statuts.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à une renumérotation des statuts.

Sixième résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X septembre, et modification subséquente de l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts:

« **Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, G. Waltener, P. Kontz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13368. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091819/211/116.

(070102855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

**Global Focus S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Global Focus S.A.H.).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 47.193.

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL FOCUS S.A.H., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.193, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 22 juillet 1994,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 675 du 2 mai 2002.

ayant un capital social fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic Lo Presti, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement, la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3.- Changement de la dénomination de la société en GLOBAL FOCUS S.A.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

5.- Modification de l'article 11 des statuts.

6.- Modification de l'article 5 des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte, et

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en GLOBAL FOCUS S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}, premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GLOBAL FOCUS S.A.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Lo Presti, S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2007, Relation GRE/2007/2805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007091860/231/112.

(070103006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

ITT Industries Euroholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.039.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fourth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company ITT INDUSTRIES EUROHOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 112.039 (the Company):

ITT INDUSTRIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (ITT INDUSTRIES) with registered office at a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall in L-5365 Munsbach registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 85.519, being the sole shareholder of the Company,

here represented by Mrs Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 3 July 2007.

A copy of the power of attorney, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

ITT INDUSTRIES, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that ITT Industries is the sole shareholder of the Company;
2. that the capital of the Company is set at fifteen thousand euro (15,000.- EUR) divided into six hundred (600) shares, with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each;
3. that ITT INDUSTRIES has decided to dissolve the Company with immediate effect;
4. that ITT INDUSTRIES, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
5. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
6. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;
7. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of ITT INDUSTRIES, and
8. that as a result of the liquidation, the four hundred (400) shares held by the Company in ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l. will be transferred to ITT INDUSTRIES.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben am vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

ist erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ITT INDUSTRIES EUROHOLDING S.à r.l., (nachfolgend die Gesellschaft), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, welche beim Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 112.039 eingetragen ist:

ITT INDUSTRIES S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (ITT INDUSTRIES) mit Sitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach eingetragen beim Luxemburger Handelregister unter Nummer B 85.519, welche der Alleingesellschafter der Gesellschaft ist,

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 3. Juli 2007;

Eine Abschrift derselben Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- 1.- Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist.
- 2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in sechshundert (600) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).
- 3.- Dass die Erschienenene ausdrücklich beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen.
- 4.- Dass die Erschienenene alle Aktiva und Passiva (einschließlich unbekannte oder versteckte Verbindlichkeiten) der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat.
- 5.- Dass die Gesellschaft aufgelöst ist und dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.
- 6.- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandats erteilt wurde.
- 7.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am Gesellschaftssitz der ITT INDUSTRIES aufbewahrt werden.
- 8.- Dass durch die Auflösung der Gesellschaft die vierhundert (400) Anteile die die Gesellschaft in der ITT INDUSTRIES HOLDINGS S.à r.l. hält, an die ITT INDUSTRIES übertragen werden.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, aufgesetzt ist, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, hat die Vertreterin der erschienenen Partei mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 10. Juli 2007, Relation: EAC/2007/7895. — Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 2. August 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007092550/239/82.

(070103887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

AT-Itude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.084.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. MATRICE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.362, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

2. Monsieur Mohammed Kara, prèdit.

3. Monsieur Patrick Marconi Prioretti, employé privé, demeurant à L-2328 Luxembourg, 19, rue des Peupliers.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AT-ITUDE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Rambrouch. Le siège peut être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg, sur simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité et pourra effectuer toutes opérations se reliant de près ou de loin au marché publicitaire par moyens d'imprimé, radio, télé, cinématographique et tout autre support, même électronique. Incluant aussi la commercialisation de réalisations graphiques, sur tout support physique, numérique ou virtuel. Ainsi que la promotion de tous moyens audiovisuels et artistiques. La programmation et réalisation de logiciels en tout genre. La mise en place et la commercialisation d'une plate-forme Internet. Toutes opérations de consultance, artisanales, logistiques, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télèfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télèfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mars à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1) MATRICE INTERNATIONAL S.A., prénommée	3.600
2) Monsieur Mohammed Kara, prénommé	200
3) Monsieur Patrick Marconi Prioretti, prédit	200
Total: quatre mille	4.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Marconi Prioretti, prédit.
 - b) Monsieur Régis Donati, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
 - c) Monsieur Mohammed Kara, prédit.
- 3) Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué: Monsieur Patrick Marconi Prioretti, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

- 4) Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes: Monsieur Fortunato Cauzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

6) Le siège social de la société est fixé à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kara, P. Marconi Prioretti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2007. Relation: EAC/2007/7420. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007091508/203/126.

(070102460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Stone Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.714.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 29 janvier 2001 et publiée au Mémorial C N ° 800 du 24 septembre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007 réunie au siège social

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Dominique Philippe, demeurant 73, rue Ernest Beres à Howald en sa qualité d'Administrateur Président du Conseil d'Administration, de Madame Martine Camus, demeurant 73, rue Ernest Beres à Howald en sa qualité d'Administrateur et de Monsieur Gérard Gaillard, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl à Luxembourg en sa qualité d'Administrateur ainsi que de renouveler le mandat de la société EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) SA en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi nommés se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir au mois de juin 2012.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007091708/2703/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Parkville S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.864.

Extrait du «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales conclu le 3 juillet 2007

Il ressort du contrat intitulé «Deed of Sale, Purchase and Transfer of Shares» portant sur la cession des parts sociales de la société PARKSVILLE S.à.r.l que les parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ont été transférées à M. Robert Whitton.

De sorte que l'associé unique de la société, M. Robert Whitton, ayant son adresse professionnel au 100 Picadilly, Londres, W1J7NH, Royaume-Uni, est détenant de 100 parts sociales.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2007091697/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.